

- Renseignements utiles relatifs aux examens fédéraux -

Modalités d'inscription

Les formulaires de candidature dûment complétés et accompagnés d'une photocopie lisible des cartes de stages doivent être envoyés avant la date limite (précisée dans le courrier ci-joint) au secrétaire de la CFG, Jean-Marc GILLIARD, par courrier électronique à l'adresse : **jmgilliard@belgacom.net**

Si l'envoi par email n'est pas possible, il peut être effectué par courrier postal à l'adresse suivante : Jean-Marc GILLIARD, 4 rue des Résistants à 5030 Gembloux.

Une copie vierge du formulaire est jointe à la présente, mais les candidats peuvent également le télécharger à partir du site Internet de l'AFA (www.aikido.be, sous l'onglet "Formulaires")

Les frais d'inscription aux examens (25 €) sont payables par anticipation, sur le compte de l'AFA, n° 792-5671640-05, avec la communication "examen" et le nom du candidat.

Les demandes d'inscription incomplètes, illisibles ou qui ne seront pas parvenues avant la date limite ou dont le paiement n'aura pas été effectué pour cette date ne seront pas prises en considération.

Consignes pour le déroulement des examens

Les candidats valablement inscrits recevront par courrier, environ 2 semaines avant la date de l'examen, une confirmation de leur inscription qui leur précisera l'heure à laquelle ils devront se présenter.

La CFG tient à rappeler aux candidats que la réussite d'un examen requiert une prestation de qualité suffisante dans toutes les parties de cet examen. Parmi les aspects à ne pas négliger, on citera notamment le **travail aux armes** (et/ou *suburi*, en fonction du grade présenté) et le **comportement en tant que uke** !

Tous les candidats seront susceptibles de servir d'*uke* pour les autres candidats qui présentent un grade supérieur ou égal au leur. Dans **l'évaluation du travail en tant que uke**, les attentes de la CFG sont :

- réalisme et justesse de l'attaque (distance, direction, intensité, etc.) ;
- préservation de sa propre intégrité ;
- présence et réactivité tout au long de la technique.

Les candidats *sandan* et *yondan* devront être accompagnés de 2 *uke* de leur choix. Ces *uke* seront des *yudansha*, dont le grade est inférieur à celui que présente le candidat (par exemple, les candidats *sandan* devront choisir des *shodan* ou des *nidan*).

L'affectation des *uke* pendant le déroulement des examens reste toutefois à l'appréciation du président du jury et, en particulier, chacun des candidats *shodan* ou *nidan* peut être désigné comme *uke* pour les candidats *sandan* ou *yondan*.

Les examens sont ouverts au public, mais les spectateurs sont tenus au respect de l'étiquette. Voir à ce sujet l'article, ci-après, paru dans le Flash Aïkido de septembre 2012.

Critères de participation aux examens

L'âge minimum requis afin de se présenter aux examens fédéraux est fixé à 16 ans

Temps de pratique nécessaire pour se présenter aux examens :

- Être 1^{er} *kyu* depuis **minimum** 12 mois.
- *Shodan* 4 à 5 ans depuis le début de la pratique.
- *Nidan* 6 à 7 ans depuis le début de la pratique, soit 2 ans minimum depuis *shodan*.
- *Sandan* 9 à 10 ans depuis le début de la pratique, soit 3 ans minimum depuis *nidan*.
- *Yondan* 13 à 14 ans depuis le début de la pratique, soit 4 ans minimum depuis *sandan*.

Quotas d'heures de stages requises pour se présenter aux examens :

- *Shodan* 60 h dont **40 h de stages fédéraux** depuis le 6^{ème} *kyu* ;
- *Nidan* 30 h depuis *shodan*, dont **20 h de stages fédéraux** ;
- *Sandan* 40 h depuis *nidan*, dont **30 h de stages fédéraux** ;
- *Yondan* 60 h depuis *sandan* dont **40 h de stages fédéraux**.

En cas d'échec, le candidat pourra se représenter lorsqu'il aura effectué au minimum 20h de stages supplémentaires, dont 10h de stages fédéraux.

Les heures seront comptabilisées lors de **stages** privés ou officiels (et non des cours) dirigés par des professeurs ayant le grade minimum de 5^{ème} **dan** (*Aïkikaiï* ou fédéral).

Pour les élèves dont le professeur est 5^{ème} *dan*, le nombre d'heures de stages dirigés par ce professeur qui sera pris en considération ne pourra être supérieur à 10% du total requis.

La participation à un examen fédéral requiert en outre que le candidat soit titulaire du grade *Aïkikaiï* précédent. Par exemple, pour présenter l'examen *nidan*, il faut être *shodan Aïkikaiï*, et ainsi de suite.

La Commission Fédérale des Grades (CFG) se réserve toutefois le droit d'examiner des **cas particuliers** qui dérogeraient à l'un ou l'autre de ces critères (p.ex. impossibilité d'obtenir le quota d'heures de stages pour raisons professionnelles, etc....).

Tarif des diplômes Aïkikaiï

(prix indicatif, variable selon le cours de change)

	<u>Coût total</u>	<u>Participation de la fédération</u>
Shodan	€ 110	-
Nidan	€ 100	50% soit 50 € à charge du candidat
Sandan	€ 150	50% soit 75 € à charge du candidat
Yondan	€ 200	50% soit 100 € à charge du candidat

« L'Aikido vous enseigne à respecter les autres, et à ne pas vous comporter d'une manière offensante. Ce n'est pas facile de vivre selon les idéaux de l'Aikido mais nous devons le faire à tout prix - autrement notre entraînement se fait en vain. »
O Sensei

LES EXAMENS DAN À NOUVEAU OUVERTS AUX SPECTATEURS /

En sa séance du 12 mai dernier, la Commission Fédérale des Grades (CFG) a décidé de rouvrir au public les examens fédéraux et Aikikai.

Dès la prochaine session (10/11/2012), il sera ainsi à nouveau loisible à tout pratiquant ainsi qu'aux proches des candidats d'assister au déroulement des épreuves.

Cette décision a été essentiellement motivée par sa portée didactique : en permettant à tous les élèves et professeurs de se représenter plus concrètement les exigences des différents examens dan.

Au-delà de cet objectif pédagogique, la CFG a également été soucieuse d'offrir à nouveau aux candidats la possibilité de partager, avec leur entourage, l'émotion d'une prestation bien préparée techniquement, mentalement et physiquement.

Il y a quelques années encore, les examens fédéraux étaient publics. C'est suite à des comportements inacceptables de certains spectateurs (utilisation de GSM, cris, rires, applaudissements à tout va, entrées et sorties intempestives...) que la CFG avait dû, à regret, imposer le huis clos (qui prévalait d'ailleurs dans un passé plus lointain encore) afin de garantir la dignité et la sérénité des épreuves ainsi que le bien-être des candidats et celui des jurys.

Avec le temps, encouragés par de nombreuses demandes renouvelées, nous pensons que le message est passé et que les prochaines épreuves rouvertes au public se passeront dans le calme. La CFG se réserve toutefois le droit de repasser au huis clos si l'expérience n'était pas concluante.

Rappelons donc qu'une salle omnisport aménagée pour le déroulement des examens devient un Dojo à part entière avec toutes les règles d'étiquette qui s'imposent, tant pour les candidats et leurs *uke*, que pour les visiteurs.

Les spectateurs seront donc respectueux de l'étiquette en usage dans notre discipline :

- **garder le silence pendant le déroulement des examens,**
- **éteindre les GSM,**
- **ne pas filmer ni prendre des photos,**
- **ne pas se lever et se rasseoir intempestivement,**
- **ne pas entrer dans la salle durant une session,**
- **ne pas quitter la salle avant la fin d'une session,**
- **ne pas manger ou boire,**
- **se lever lors du cérémonial du début et de fin de la session d'examen,**
- **n'émettre aucun commentaire lors de la proclamation des résultats.**

Chacun aura à cœur d'observer et de faire observer ces quelques règles.

Les professeurs et les « anciens » montreront l'exemple et les candidats auront pour premier devoir d'informer les accompagnants qu'un examen de passage de grade ne peut, en aucun cas, être assimilé à un spectacle sportif où l'on demande au public d'être partie prenante (match, tournoi, compétition...).

Merci d'avance à toutes et tous de votre compréhension et de votre collaboration.

A très bientôt sur les tatamis !

Pour la CFG,

● **Dany Leclerre**
Président